

SECTEUR CULTUREL ET CRISE SANITAIRE

- ▶▶▶ Les dispositifs exceptionnels de financement à destination du secteur culturel
Webinaires des 13 et 19 mai 2020

AVEC LE SOUTIEN DE

▸ **DISPOSITIFS DE FINANCEMENT**

1. Les aides financières non remboursables et les subventions
2. Les prêts
3. Les autres dispositifs

▸ **DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET RESSOURCES**

▸ **PERSPECTIVES**

LES INTERVENANT.E.S

Lucile Rivera-Bailacq et
Dellya Ombade
OPALE/CRDLA Culture
www.opale.asso.fr



Patricia Coler
UFISC
www.ufisc.org



Axel Detammaecker
France Active / CRDLA Financement
www.franceactive.org



FRANCEACTIVE
Les entrepreneurs engagés

OPALE > CULTURE & ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



- Association active depuis **plus de 30 ans** (création en 1988)
- Action **nationale**
- Soutien au **développement et la professionnalisation des porteurs de projets artistiques et culturels** et développement des dynamiques de coopération

▸ Pilotage depuis 2004 d'une **mission de ressources pour le DLA** un dispositif national d'appui à l'emploi associatif (**mission CRDLA**), en partenariat avec deux regroupements représentatifs du secteur culturel (l'Ufisc et la Cofac).

Le DLA accompagne en moyenne 1000 structures culturelles par an www.info-dla.fr

- **Animation du site ressources "Culture et ESS"** www.opale.asso.fr

Financeurs principaux : Fonds Social Européen, ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Banque des Territoires, ministère de la Culture.

UFISC > UNION FÉDÉRALE D'INTERVENTION DES STRUCTURES CULTURELLES

- Fédération professionnelle du secteur artistique et culturel depuis 2000
- Seize organisations : fédérations et syndicats représentants d'entreprises
- Arts de la rue, théâtre, musiques actuelles, marionnettes, arts visuels, radios, danse et musiques traditionnelles, cirque, numérique...
- 2000 structures de création, diffusion, action culturelle, accompagnement de pratiques...
- Initiatives privées d'intérêt général se reconnaissant de l'espace socio-économique de l'économie sociale et solidaire

- Outil collectif, pragmatique et prospectif, de « recherche et développement »
- Espace d'outillage coopératif, de services mutualisés et d'accompagnement
- Acteur de la structuration professionnelle et démarche de co-construction



16 MEMBRES

ACTES IF - Réseau solidaire de lieux culturels franciliens

CITI - Centre International pour le Théâtre Itinérant

CD1D – Fédération de labels indépendants

FAMDT – Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles

FEDELIMA - Fédération des lieux de musiques actuelles

LA FEDERATION NATIONALE DES ARTS DE LA RUE

LA FEDERATION DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS CULTURE

FERAROCK – Fédération des Radios Associatives Musiques actuelles

FRAAP - Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens

SCC - Syndicat du Cirque de Création

SMA - Syndicat national des petites et très petites structures non lucratives de Musiques Actuelles

SYNAVI - Syndicat national des arts vivants

RIF - Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile-de-France

RNCAP - Réseau national du Conte et des Arts de la Parole

THEMAA – Association Nationale des Théâtres de Marionnettes et des Arts associés

ZONE FRANCHE - Réseau des musiques du monde

Mobilisation collective nationale

Lancement pour le champ art et culture de l'économie solidaire d'une mobilisation collective à une quarantaine de réseaux et structures (dont Opale) coordonnée par l'Ufisc : <http://ufisc.org/item/357-infos-covid-19.html>

 Mobilisation et coopération 
Art et Culture
contre le COVID-19

France Active

- Un réseau de la finance solidaire présent dans toute la France grâce à ses 40 associations territoriales ;
- Une offre : financement (prêts, garanties bancaires, apports en fonds propres), conseil (stratégie financière et intermédiation bancaire) et connexion (experts, pairs,...)
- Quelques chiffres :



44 985
*emplois créés
ou consolidés*



7 693
*projets
financés*



40 000
*entreprises
en portefeuille*



2 700
*entreprises conseillées
via les DLA portés par
France Active*

Le Centre de Ressources DLA financement

- Appuyer les DLA dans leur mission sur des thématiques de financement et de modèle économique mais aussi les structures de l'ESS
- Une offre : guides, études, « déchiffrages » (notes de veille), formations et outils  RDV sur le site de France Active rubrique se documenter
- Actu : veille sur les mesures COVID 19, publication du guide « je redresse la barre », guide sur les rapprochements en cours

LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

▶▶ LES AIDES FINANCIÈRES NON REMBOURSABLES

LES MESURES GÉNÉRALISTES

> Zoom "Fonds de solidarité Volet 1 et 2"

Concept: une prime forfaitaire pour pallier les difficultés immédiates.

Avec 2 volets :

> Volet 1: indemnisation pouvant aller jusqu'à 1 500 € par mois aux entrepreneurs

> Volet 2: indemnisation complémentaire comprise entre 2000 et 5000 € pour les entreprises les plus en difficulté, à solliciter auprès des régions

Pour qui ?

Pour le volet 1 : toute entreprise de moins de 1 M€ de chiffre d'affaires, moins de 60k€ de bénéfices et au plus de 10 salarié.e.s touchée par la crise (fermeture admin ou perte de 50% de CA au mois d'avril 2020). Accessible aux associations ayant une activité éco, quelque soit le régime fiscal, et élargi aux agriculteurs et groupements d'agriculteurs.

Pour le volet 2 : incapacité à faire face à ses charges fixes sous 30 jours, refus de prêt bancaire (pour le PGE, une attestation est remise obligatoirement par la banque si elle refuse un prêt bancaire).

Modalités :

Pour le volet 1 : demande via déclaration sur impots.gouv.fr (espace personnel) en précisant la situation et le n° Siren.

Pour le volet 2 : sur le site de votre région. Une plateforme est souvent mise en place

Quelques enjeux : délais de versement, accès pour les associations non soumises aux impôts commerciaux, justification de la perte de CA

Pour la suite : jusqu'à fin mai sauf pour les structures les + touchées (quels critères?)

LES MESURES GÉNÉRALISTES : les autres aides

Aides ESS niveau national

Aides nationales : le maintien des subventions pour les postes Fonjep, Fonds de secours ESS, aides « C'est qui le patron! », etc

Une bonne nouvelle pour le maintien des subventions !

Autres secteurs : aides exceptionnelles de la CAF, FDI, Sport en discussion

Subventions régionales : tendances

Accélération du versement des subventions et du paiement des prestations;

Maintien des subventions même sans bilan

Absence de pénalité en cas de non exécution de contrats dans le cadre de commandes publiques

+ de soutiens en prêt (partie suivante)

Autres : actions dans la valorisations des produits locaux, suspension des loyers

Quelques exemples d'aides régionales

Bretagne : Création d'un fonds exceptionnel pour la vie associative de 5 M€ pour soutenir les structures.

Nouvelle Aquitaine : Création d'un fonds de soutien régional de 5 M€ minimum pour les associations en subvention directe (sport, culture, ESS) de moins de 50 salariés + subvention entreprise

Pays de la Loire : 3 M d'euros pour les associations, création d'un fonds de solidarité local

Centre Val de Loire: Fab's solidaire, aides fléchées culture

Bourgogne Franche Comté : création d'un fonds de solidarité en plus des volets 1 et 2, aides exceptionnelles pour les secteurs les plus touchés, pour les associations, FAB lab

Occitanie : pass Occitanie

Musique/variétés

- . Fonds de secours aux TPE/PME de **11,5M€** (-> plafond de 35 à 45 000€ par entreprise de spectacle vivant)
- . Fonds de secours de **1M€** pour la musique enregistrée et l'édition musicale à destination des disquaires, des producteurs phonographiques, des distributeurs et des éditeurs de musique

<https://www.cnv.fr/crise-sanitaire-fonds-secours-au-spectacle-musique-et-varietes>

Spectacle vivant hors musical

Le **Fonds d'Urgence pour le Spectacle vivant privé (FUSV)** est un Fonds de 5M€ (abondé par le ministère de la Culture, la Ville de Paris, l'ASTP et l'ADAMI) instauré à titre temporaire, destiné à apporter des aides exceptionnelles et urgentes à des entreprises de spectacles touchées par la crise du Covid. 19, suite aux mesures d'interdiction de tous rassemblements et à l'annulation totale des spectacles.

Bénéficiaires : entreprises de spectacles professionnelles hors secteur subventionné ou conventionné, et hors secteur musical et de variétés (exploitants de théâtres privés ; entreprises de spectacles de théâtre ; compagnies en forme associative ou commerciale) : <https://www.fusv.org/>

Festivals

- . création d'une cellule d'accompagnement des festivals

<https://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Le-ministre-de-la-Culture-cree-une-cellule-d-accompagnement-des-festivals-2020-pour-faire-face-a-la-crise-sanitaire-du-Covid-19>

- . annonce par le ministre de la culture d'un fonds de soutien pour les festivals dont le budget, le périmètre et le fonctionnement ne sont pas encore connus.

Médias

. Adaptation des procédures du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) pour les radios associatives

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Audiovisuel/Fonds-de-soutien-a-l-expression-radiophonique-locale-FSER>

Livre

. aide aux librairies francophones à l'étranger (fonds de 500 000 €)

. aide aux maisons d'édition indépendantes les plus fragiles (fonds de 850 000 €)

<https://centrenationaldulivre.fr/actualites/le-plan-d-urgence-du-cnlf-en-faveur-du-secteur-du-livre>

. aides sociales directes pour les auteurs du livre ne bénéficiant pas du Fonds de solidarité gouvernemental (fonds de **2 M €**)

[/ https://aideurgence.sgdj.org/](https://aideurgence.sgdj.org/)

. maintien des subventions aux manifestations littéraires annulées à la suite de la crise sanitaire

<https://centrenationaldulivre.fr/aides>

. Assouplissement des critères pour l'aide en faveur des bibliothèques et des associations pour le développement de la lecture auprès de publics spécifiques <https://centrenationaldulivre.fr/aides-financement/aide-aux-bibliotheques-et-aux-associations-pour-le-developpement-de-la-lecture>

Arts visuels

Fonds d'urgence de **2M€**

. aides exceptionnelles à hauteur de 800 000 € pourront être attribuées par le ministère aux lieux de création et de diffusion qui rencontrent des difficultés remettant en cause la continuité de leur activité.

. fonds d'urgence en faveur des artistes auteurs en complément des aides gouvernementales, doté de 500 000 €

. commission d'acquisition exceptionnelle d'œuvres (fonds de 600 000€), mesure gérée par le CNAP

<https://www.cnap.fr/actualites/evnements/voir>

Etat/régions

Élargissement du fond de solidarité aux artistes auteurs (aide de 1 500 €, report ou étalement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité, étalement des dettes fiscales et sociales) <https://www.impots.gouv.fr/portail/>

Mesures gérées par les sociétés de collecte et de redistribution des droits d'auteurs

> Sacem (créateurs et éditeurs de musique)

- fonds de secours d'un montant de 6 M€ (aide de 1 500€, 3 000€ ou 5 000€)
- renforcement du programme d'aide pour les éditeurs avec un ajout d'1 M€ et un élargissement des critères

<https://societe.sacem.fr/actualites/la-sacem-soutient/covid-19-la-sacem-lance-un-plan-de-mesures-durgence-pour-ses-membres>

> Adami (artistes-interprètes)

- plan de soutien : répartition exceptionnelle (fonds de 8,5 M€) + ajout de 330 000 € sur le dispositif Droit au cœur
- maintien de l'aide pour les projets reportés ou annulés (fonds de 1,8 M€)

<https://www.adami.fr/mesures-exceptionnelles-covid-19/>

> SACD (auteurs et compositeurs dramatiques et auteurs chorégraphiques)

- fonds de solidarité d'urgence spectacle vivant de 500 000 € pour les auteurs ne bénéficiant pas du Fonds de solidarité gouvernemental
- fonds de solidarité télévision-cinéma-animation-web cogéré avec le CNC pour les auteurs d'œuvres ne bénéficiant pas du fonds de solidarité gouvernemental (maximum 1 500 €)
- fonds d'urgence solidarité pour ceux qui ne bénéficient d'aucun revenu fixe, ni allocation de retraite, ni salaire

<https://www.sacd.fr/fonds-sacd-durgence-covid-19-0>

> SPEDIDAM

- . apport de 500 000€ au fonds d'urgence géré par le CNM (maintien des aides aux artistes en difficultés)

> SCAM (auteurs/auteurs du multimedia)

- . aide d'urgence (abondé par le ministère de la Culture via le CNC) de 1 500€ par mois pour les auteurs/auteurs de documentaires audiovisuels ne bénéficiant pas du Fonds de solidarité gouvernemental

- . augmentation du fonds d'aide sociale d'urgence pour auteurs/auteurs de tous les répertoires (radio/tv/cinéma/web/illustration/écrit/etc.) en situation de fragilité financière

<http://www.scam.fr/detail/ArticleId/6490/La-Scam-Covid-19-mesures>

> Audiens

- **Aides ponctuelles exceptionnelles pour les cotisants à Audiens** (complémentaire santé) pour :

- les artistes, techniciens intermittents du spectacle qui rencontrent des difficultés sociales et/ou financières importantes, qui ont subi plus de 5 jours ou cachets annulés au cours d'un mois civil.

- Pour les journalistes pigistes confrontés à des pertes de piges cotisant à l'une des institutions du groupe Audiens, qui rencontrent des difficultés sociales et/ou financières importantes

<https://www.audiens.org/actu/crise-du-coronavirus-audiens-se-mobilise-pour-les-particuliers.html>

- **Netflix confie à Audiens une aide sociale pour les artistes et techniciens intermittents de l'audiovisuel et du cinéma**

- Fonds d'aide de 1M€ (aide sociale de 500 €/maximum 900€ pour les intermittents 2019 qui ne sont plus indemnisés par Pôle Emploi en début 2020 : <https://aide.netflix-audiens.org/>

Les mesures des collectivités

> La plupart des régions ont créé des fonds et mesures d'urgences : générales, pour le champ associatif ou spécifiques au secteur culturel.

<https://drive.google.com/file/d/1YclFh4kCifLF-g1RvpAVHYQG-BucQA4u/view>

> De même les autres collectivités (métropoles, départements, etc.) engagent des actions de soutien

> 3 grands axes traités :

- maintien de subvention / accélération des versements / simplification administrative
- fonds d'urgence associatifs ou culturels
- évolution des dispositifs régionaux existants

LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

▶▶ LES PRÊTS

Pour qui ?

Pour toutes personnes morales y compris les associations ayant une activité économique.

Quoi ?

Tx compris entre 0,25% et 0,5% (la 1ere année !) / différé de remboursement d'un an / amortissement sur 5 ans / pas de demande de cautions ni de garanties (prêt garanti par l'Etat 90%)

Montant du prêt inférieur à 25% du chiffre d'affaires ou deux ans de masses salariales pour les entreprises innovantes ou en création.

Modalités : solliciter sa banque dans un premier temps, puis attestation à obtenir sur le site de Bpi.

Procédure simplifiée pour toute entreprise de moins de 10M d'euros de CA : délai d'instruction de 5 jours

Enjeux pour l'ESS : notation BDF, calcul du CA pour les asso (petit montant!), associations sans activité éco exclues, les fonds propres

Calcul du « chiffre d'affaire » pour les associations : Total des ressources de l'association – (dons des personnes morales de droit privé + subventions d'exploitation + subventions d'équipement + subventions d'équilibre).

Zoom prêt relance France Active mis en place en régions (fonds BTC et partenaires privés)

Quoi?

Prêt sans intérêt jusqu'à 100 k€ d'une durée comprise entre 12 et 18 mois. L'objectif est de reconstituer la trésorerie, combler la perte non couverte par des aides exceptionnelles et préparer la relance de l'activité. Remboursement souple (in fine, remboursement anticipé, rééchelonnement sur une durée de 12 à 18 mois supplémentaires).

Pour qui?

Structures ESS

Autres prêts mobilisables

Prêts complémentaires : prêt participatif d'Etat, Prêt BPI, IF, Adie, les réseaux bancaires,...

Les partenaires : le réseau de SCOP/SCIC : prêt participatif sur 18 mois

Financeurs participatifs : simplifications et bonifications des conditions de prêt notamment (MiMOSA, PretUp);

Prêts : tendances

Prêt rebond BPI + garantie BPI : modèle économique marchand, PME (la plupart des régions)

Prêt résilience/résistance avec la BDT : TPE + associations (Grand Est, Sud PACA, PDL)

Autres actions : moratoire sur les remboursements des avances

Prêts mis en place en partenariat avec FA (asso)

Pays de la Loire : avance de subvention, Tx 0%

Centre Val de Loire : Contrat d'apport (10 à 30k, 0%, 5 ans)

Nouvelle Aquitaine : fonds de prêt pour les assos (trésorerie et relance)

Autres prêts mis en place par les régions

Corse : avances remboursables pour les assos, prêt « Sustegnu »

Nouvelle Aquitaine : prêts PME

ARA : prêts artisans commerçants

Occitanie : avances remboursables, fonds solution association

Secteur culturel :

IFCIC (Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles) :

- garantie aux banques, jusqu'à 70%, pour tous les types de crédits accordés dans le contexte ;
- prolongation systématique des garanties des crédits auprès des banques à leur demande et afin de favoriser leur réaménagement ;
- acceptation, sur demande motivée, la mise en place de franchise de remboursement en capital sur ses propres prêts.

<http://www.ifcic.fr/vous-etes-une-entreprise-culturelle/missions-de-l-ifcic.html>

LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

▶▶ LES AUTRES DISPOSITIFS

Les impôts et les cotisations sociales

- Possibilité de demander au service des impôts & à l'URSSAF le report sans pénalité du règlement de leurs prochaines échéances d'impôts directs (acompte d'impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires) et de cotisation sociale. ☒ suppressions pour 3 mois
- Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs peuvent être accordées dans le cadre d'un examen individualisé (voir www.impots.gouv.fr/portail/node/13465);
- **Zoom culture** : reports ou des annulations d'opérations d'encaissement et de recouvrement de taxe (centres sectoriels)

Les échéances de prêts et avances

- Moratoire des paiements sur plusieurs mois au cas par cas ou sur demande (réseaux bancaires, BPI, CDC, PTZ, FA IF, Adie, financement participatif...);
- Le médiateur du crédit peut vous aider dans cette démarche;
- Les CT ou les organismes publics prévoient généralement des moratoires sur le remboursement des avances faites

Les salaires

- Activité partielle, congés

Autres charges fixes (eau, gaz, électricité, loyer, assurance)

- En cas de difficulté, absence de pénalité, suspension de l'exécution du contrat du côté du fournisseur (pour les plus petites entreprises impactées par la crise)
- Les CT prévoient généralement une suspension des loyers en cas d'occupation de leur locaux

Report de charges et cotisations

. **CNV-CNM** : suspension temporaire de la taxe sur la billetterie et suspension des échéances des avances remboursables sur simple demande <https://www.cnv.fr/covid-19-fonds-secours-musique-et-aux-varietes>

. **Sacem (créateurs et éditeurs de musique)** : Les facturations et prélèvements bancaires de ses clients-utilisateurs de musique sont suspendus pendant toute la période du confinement.

<https://societe.sacem.fr/actualites/la-sacem-soutient/covid-19-la-sacem-lance-un-plan-de-mesures-durgence-pour-ses-membres>

. **Audiens** : reports ou échelonnements des cotisations de mutuelle, retraite complémentaire (en partie ou totalité), prévoyance (jusque 60%), congés spectacle et Fnas (délais de transmission prolongés au moins jusqu'à la sortie de crise) et CMB (santé au travail/Intermittent.e.s) au 17 mai

Modification des avances de droits d'auteurs

. **SCAM (auteurs/autrices du multimedia)** : modification des modalités de versement des avances sur droits <http://www.scam.fr/detail/ArticleId/6490/La-Scam-Covid-19-mesures>

. **Sacem (créateurs et éditeurs de musique)** : avances exceptionnelles de droits d'auteur, avec lissage du remboursement sur 5 ans <https://societe.sacem.fr/actualites/la-sacem-soutient/covid-19-la-sacem-lance-un-plan-de-mesures-durgence-pour-ses-membres>

▶▶▶ LES DISPOSITIFS
D'ACCOMPAGNEMENT

DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)

Le DLA est un dispositif public présent sur tout le territoire (dans tous les départements et régions) qui propose des accompagnements individuels et collectifs. Il s'adresse à toutes les structures employeuses de l'ESS, qui :

- ont la volonté de consolider leur activité, de pérenniser leurs emplois
- ont identifié des difficultés qui nécessitent un appui professionnel
- s'interrogent sur leur stratégie de consolidation et de développement

Quelques exemples de thématiques d'accompagnement : Projet et stratégie / Ressources humaines et organisation interne / Modèle socio-économique et gestion financière / Mutualisation et partenariat

> www.info-dla.fr

Dispositif France Active : le DASESS, SOS & FAR

Il s'adresse à toutes les structures employeuses de l'ESS qui connaissent des difficultés (en principe structurelles)

- Accompagnement : diagnostic de l'urgence et de la nature des difficultés, mis en place d'outil de pilotage financier, accompagnement sur diverses thématiques (RH, finance, modèle éco,...);
- Financement : plus rare. Prêt de CT (6 mois) pour mettre en place l'accompagnement

Le DASESS est présent en ARA, Hauts de France, Pays de La Loire (ouvert aussi aux structures non ESS), Bretagne & Bourgogne Franche Comté.

Pour les autres dispositifs : Région Sud PACA (SOS), Seine Saint Denis (FAR).

Réseaux et fédérations

Selon territoires et disciplines, mobilisations fortes de ces acteurs (FAQ, services de questions réponses, webinaires etc.). Deux coordinations rassemblent différents réseaux :

www.ufisc.org

www.cofac.asso.fr

Syndicats/organisations employeurs

Certaines organisations proposent à leurs adhérent.e.s une aide juridique. Quelques exemples :

Centre d'aide du SCC (Syndicat des cirques et compagnies de création), Pôle conseil du Synavi (Syndicat National des Arts Vivants), SMA (Syndicat des Musiques Actuelles), Fédération Nationale des Arts de la Rue...

OPCO

. **Afdas** : différents dispositifs d'appui-conseils pour les employeurs (RH, RSE, transformation digitale)

> <https://www.afdas.com/entreprises/services/professionnaliser/prestations-appui-conseil>

. **Uniformation** > <https://www.uniformation.fr/actualites>

Agences culturelles régionales ou départementales

Selon les territoires, propositions d'actions de formation, des webinaires d'informations, etc. Quelques exemples :

. Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant : <https://aura-spectacle vivant.wixsite.com/veille/auteur>

. L'A : Agence Culturelle Nouvelle Aquitaine : <http://www.la-nouvelleaquitaine.fr/>

▶▶▶ LES RESSOURCES

> Actualités de la mobilisation Arts et Culture

<http://ufisc.org/item/357-infos-covid-19.html>



The screenshot shows the UFISC website's navigation menu with options like 'L'UFISC', 'MEMBRES', 'POLITIQUES PUBLIQUES', and 'STRUCTURATION P'. Below the menu, there's a section titled 'Infos COVID-19' with a search bar containing 'Mots-clés covid19 | Mobilisation'. A prominent yellow box contains the text 'Mobilisation et coopération Art et Culture contre le COVID-19'. At the bottom, a paragraph states: 'L'UFISC, ses organisations membres et plusieurs organisations, réseaux, fédérations s'associent et se mobilisent auprès des structures artistiques et culturelles de l'ensemble de nos concitoyens pour faire face à l'extension et'.

> Panorama des mesures et sélection de ressources

www.opale.asso.fr/article728.html



En partenariat avec l'Ufisc, la Cofac et de nombreux réseaux et fédérations des arts et de la culture et de l'ESS, Opale/CRDLA Culture propose ici un récapitulatif des aides spécifiques au secteur culturel dans le contexte actuel de crise sanitaire, ainsi qu'une sélection de ressources.
Mise à jour : 06/05/2020

A- A A+

▸ Les associations étant considérées par l'Etat comme des entreprises :

- elles sont donc concernées par l'ensemble des mesures nationales de droit commun

- ↳ Synthèse des mesures par ministère et organisation (dans ce dossier de veille réalisé par la cellule de liaison ESS du Haut-Commissariat à l'Économie sociale et solidaire et à l'Innovation sociale, les différentes versions des documents synthèses sont disponibles)

- elles sont également éligibles aux dispositifs exceptionnels de prêts publics et privés

- ↳ Fiche récapitulative de France Active/CRDLA Financement

▸ Par ailleurs, des mesures spécifiques au secteur artistique et culturel ont été créées ou sont en cours de création. Leur contenu est présenté ci-dessous.

France Active agit en faveur des
ENTREPRENEURS ENGAGÉS

CRISE SANITAIRE
COVID-19

> Boîte à outil France Active / CR DLA Financement sur le site de France Active

<https://www.franceactive.org/actualites/entrepreneurs-toutes-les-solutions-pour-faire-face-ensemble/>

▶▶▶ PERSPECTIVES

Quelques enjeux identifiés

A court/moyen terme :

- Le maintien du dispositif activité partielle
- Le maintien du fonds de solidarité

A moyen/long terme :

- La question du « mur de l'endettement »
- De nouveaux besoins de financement pour la reprise
- Le décollage de l'activité

A + long terme : maintien des subventions ?

Perspective pour la culture

- Secteur qui reste globalement sinistré voire "fermé"
- Reprise limitée et progressive dans un cadre de conditions sanitaires définies
- Besoins de soutiens au secteur par un plan de secours et des mesures prolongées (en particulier protection sociale, activité partielle...)
- Reconstruction sur des bases plus solidaires et réinvention des pratiques